

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CHERSA DI SCONTU À BONU À BONU SPRESSA DA UN
ANZIANU AGENTE CUNTRATTUALE PER MUTIVI DI
DIFFICULTÀ FINANZIARIE PER UNURÀ U SO DEBITU
VERSU A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULÉE PAR UN
ANCIEN AGENT CONTRACTUEL À LA SUITE DE
DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR HONORER SA DETTE
ENVERS LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport, soumis à votre approbation, concerne une demande de remise gracieuse présentée par un ancien agent contractuel à la Collectivité de Corse pour la période du 11 octobre 2021 au 31 mai 2023.

En l'espèce, cet agent a été placé, au cours de sa période d'activité à la Collectivité de Corse, en position de maladie ordinaire du 31 janvier 2023 au 31 mai 2023.

Il en ressort que, compte tenu de son ancienneté au sein des services de la Collectivité de Corse, et conformément au dispositif de maintien de rémunération statutaire à la charge de l'employeur, le maintien de rémunération a été garanti à l'agent jusqu'au 24 février 2023.

À la date du 25 février 2023, l'agent avait épuisé ses droits à indemnisation statutaire.

Les modalités techniques du maintien de rémunération statutaire ayant conduit à verser à l'intéressé la rémunération au-delà du délai de prise en charge par l'employeur, la Collectivité de Corse a émis un titre de recette à l'encontre de l'agent pour un montant de 2 316,49 euros.

L'agent rencontre de nombreuses difficultés financières consécutives à un état de santé défaillant, et devant ainsi faire face à une situation sociale délicate, a adressé une demande de remise gracieuse auprès des services de la Collectivité de Corse.

Dans ce contexte, il est proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par cet ancien agent contractuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.